

[Texte]

Ms Cail: Why do we use it? It is based just on the fact that our women are of an average age over 60 and in the past they have been housewives. If the husband dies today and they are not 60, for instance, they cannot find work because they have been housewives. They are not in this group where you have high rates of females in the labour force today.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Is there any economic impact? Or do you know the impact? Suppose you are going to have the same age, let us say 60 or 55 . . .

Ms Cail: Financial impact?

Mr. Tremblay (Lotbinière): Yes.

Ms Cail: Could you address that, Len?

Mr. Len Malone (Policy Analyst, Department of Veterans Affairs): Yes, at the time we last studied the issue the impact had a potential of \$50 million.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Based on what age? Fifty-five?

Mr. L. Malone: Fifty-five. Lowering the age . . .

Mr. Tremblay (Lotbinière): For both men and women?

Mr. L. Malone: —of male vetrans and widowers to 55, it carried a potential impact of \$50 million. With each successive year, because of the aged people and vetrans approaching age 60, the costs are diminished.

• 1235

As Mrs. Cail mentioned, we have some difficulty in establishing a firm cost for this proposal because of the way the provision is interpreted in the field. There is a very generous interpretation. Very few people are denied the allowance because of the age factor.

• 1240

Mr. Tremblay (Lotbinière): Yes, but that changes the factor, the economic one. What is your criteria there? Do you use the welfare and the level of poverty? Say for a couple it is \$12,000, or something like that, do you use those criteria?

Ms Cail: In setting our rates?

Mr. Tremblay (Lotbinière): Yes.

Ms Cail: Yes, we do make use of them, and we work closely with . . .

Mr. Tremblay (Lotbinière): No. I mean a case being acceptable to get an allowance based on the economic factor, what is your . . .

Ms Cail: What income criteria do we use to say whether you are in or out?

Mr. Tremblay (Lotbinière): Yes.

[Traduction]

Mme Cail: Pourquoi? Cela tient simplement au fait que l'âge moyen de nos femmes dépasse 60 ans et que, dans le passé, elles étaient des ménagères. Par exemple, si le mari décède aujourd'hui et que la femme n'a pas encore atteint 60 ans, elle ne peut trouver d'emploi parce qu'elle était une ménagère. Elle n'appartient pas à ce groupe où la population active se compose d'un taux élevé de femmes.

M. Tremblay (Lotbinière): Cette situation provoque-t-elle des incidences économiques? Ou bien, en connaissez-vous? Supposons que vous aurez le même âge, disons 60 ou 55 ans . . .

Mme Cail: Incidences financières?

M. Tremblay (Lotbinière): Oui.

Mme Cail: Pouvez-vous répondre à cela, Len?

M. Len Malone (Analyste des politiques, ministère des Affaires des anciens combattants): Oui, la dernière fois que nous avons étudié cette question, il s'agissait d'un impact éventuel de 50,000,000\$.

M. Tremblay (Lotbinière): En se basant sur quel âge? Cinquante-cinq?

M. L. Malone: Cinquante-cinq. En abaissant l'âge . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Tant pour les hommes que pour les femmes?

M. L. Malone: . . . des anciens combattants et de leurs veuves à 55 ans, cela signifiait un impact éventuel de 50,000,000\$. Pour chaque année subséquente les coûts diminuent parce que les personnes âgées et les anciens combattants approchent de 60 ans.

Comme l'a mentionné Mme Cail, nous avons quelque difficulté à établir un coût ferme pour cette proposition, en raison de l'interprétation de la disposition en ce domaine. Il y a une interprétation très large. Très peu de personnes se voient refuser l'allocation, à cause de leur âge.

M. Tremblay (Lotbinière): Oui, mais cela modifie le facteur, le facteur économique. Quels sont vos critères là-dessus? Tenez-vous compte du régime de bien-être ou du seuil de la pauvreté? Par exemple, avez-vous recours à ces critères pour un couple qui gagne 12,000\$ environ?

Mme Cail: Pour établir les indemnités?

M. Tremblay (Lotbinière): Oui.

Mme Cail: Oui, nous les employons et nous travaillons étroitement avec . . .

M. Tremblay (Lotbinière): Non. Je veux parler des facteurs économiques sur lesquels vous vous fondez pour déterminer l'admissibilité . . .

Mme Cail: Quels sont les critères que nous employons pour déterminer si vous êtes admissibles ou non?

M. Tremblay (Lotbinière): Oui.